



MAIRIE DE LA TRINITÉ

# PROCES VERBAL RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

## Direction Générale Des Services

L'an deux mille seize, le jeudi quatorze avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 8 avril 2016 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DALMASSO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 35 et propose de nommer Monsieur Gérald FUSTIER, secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Présents : M. Jean-Paul DALMASSO, Mme Isabelle MARTELLO, M. Jean-Paul AUDOLI, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, M. René FERRERO, Mme Marie-France MALOUX, M. Christian GIANNINI, Mme Annick MEYNARD, M. Bernard NEPI, Mme Virginie ESCALIER, M. Jacques BISCH, Mme Anne-Marie ROVELLA, M. Jacques HINI, Mme Josiane ASSO, M. Roland PABA, M. Robert LESSATINI, M. Jean-Marie FORT, M. Jacques MUSSO, Mme Odile FASULO, Mme Sophie BERRETTONI, M. Franck PETRI, M. Jean-Pierre MONTCOUQUIOL, Mme Nathalie CESARONI, Mme Adeline MOUTON, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Ladislas POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Marc-Antoine ORSINI, M. Kevin ROSSIGNOL, M. Guy GIBELLO, , M. Gérald FUSTIER

Excusée et représentée :

Mme Floriane DE MIN par M. Jean-Paul DALMASSO

Absent : M. Alexandre MASCAGNI

*Secrétaire de séance : Monsieur Gérald FUSTIER*

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 32

Nombre de présents : 31

## ORDRE DU JOUR

*Séance publique du Conseil Municipal du 14 avril 2016*

Points à l'ordre du jour

1.	<b>BUDGET PRIMITIF VILLE 2016</b>
2.	<b>BUDGET PRIMITIF REGIE DES TRANSPORTS 2016</b>
3.	<b>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016</b>
4.	<b>APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONCERT DU 20 MAI 2016</b>
5.	<b>TERRAIN COMMUNAL DU ROSTIT BB n°102p – 103 – 107 – 143p – 145 – 147 AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT ET DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>
6.	<b>INDEMNISATION DES SERVITUDES DE PASSAGES RESEAUX EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, EAUX PLUVIALES GREVANT DES PROPRIETES COMMUNALES</b>
7.	<b>CONVENTION POUR OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR</b>
8.	<b>APPROBATION DE L'EXTENSION DU CIMETIERE DU CENTRE-VILLE, D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE</b>
9.	<b>ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)</b>

*MONSIEUR LE MAIRE* constate que le quorum est atteint.

*Il annonce à l'assemblée qu'une fois l'ordre du jour épuisé, et conformément au règlement intérieur, les questions orales déposées par les élus de la liste « Un nouveau souffle pour La Trinité » seront examinées.*

*MONSIEUR LE MAIRE* invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 10 mars dernier.

### **OBSERVATIONS :**

*Monsieur POLSKI* informe l'assemblée qu'ils continuent de considérer que les procès-verbaux devraient bénéficier d'un enregistrement fiable.

*Il suggère qu'à l'occasion des travaux prochains dans la salle du conseil municipal, soit prévu un dispositif fiable de transcription des débats et pourquoi pas de les enregistrer et de les mettre en ligne sur le site de la commune comme le font d'autres villes.*

*Il poursuit en disant que ce procès-verbal contient toujours un certain nombre d'imprécisions.*

*En page 3, la rédaction des propos qui lui sont attribués pourraient selon lui, laisser croire qu'il fait état d'une mauvaise intention auprès du personnel. Il souhaite rectifier dans le sens où il considère que s'il y a de mauvaises intentions, elles émanent du politique qui cherche à modifier et à arranger certaines phrases en fonction des intérêts politiques.*

*Il considère que l'assemblée « gaspille du temps à pinailler sur ces débats » ce qui n'est pas acceptable.*

*Monsieur POLSKI* demande de ne pas modifier le compte rendu exact des débats, de les retranscrire précisément et de les enregistrer éventuellement.

*Monsieur GIBELLO* fait observer en page 4 qu'il a parlé d'un « déni de démocratie » et non de « délit de démocratie ».

*Il regrette que ses propos soient retranscrits dans la presse mais pas dans le procès-verbal.  
Il dit qu'en page 26 on lui fait dire que le bus de proximité est risible. Il souhaite corriger cette rédaction : ce qu'il a dit c'est que les élus le faisaient rire avec ce bus.  
En ce sens qu'il pense que la mise en place de comités de quartier était plus adaptée que ce bus.*

*Il pense néanmoins qu'aujourd'hui, Monsieur le Maire se met une partie de la population à dos et qu'il lui serait maintenant difficile de mettre en place ces comités de quartier.  
« Lorsque que je vois les mécontentements, je trouve que la retranscription n'est pas bonne. »  
Il remercie Monsieur le Maire de l'avoir écouté.*

***Madame CESARONI** souhaite reposer les questions du conseil précédent auxquelles elle n'a pas eu de réponses.*

*En page 11 il est noté que Monsieur AUDOLI revient sur le fait que si elle n'est pas à la commission des finances c'est parce qu'elle est issue de la liste de la majorité.  
Elle demande si on peut lui dire si elle fait partie de la majorité ou pas.*

***Monsieur POLSKI** annonce à l'assemblée qu'ils vont voter contre ce compte rendu et revient sur la page 24 dans laquelle il est évoqué que lui-même s'adressant à une personne du public en séance, le Maire lui rappelle le règlement qui l'interdit.  
Il dit que ce n'est pas le Maire qui le lui a dit mais son voisin.*

***MONSIEUR LE MAIRE** lui répond que c'est bien lui qui lui a fait observer que son Adjoint connaissait bien le règlement intérieur alors que Monsieur POLSKI semblait l'ignorer.*

***Madame MOUTON** précise que son intervention sur les salles concernait les privés. Elle disait que dans d'autres communes, il existait un tarif pour les habitants de la commune et un autre pour les extérieurs.*

***MONSIEUR LE MAIRE** rappelle une nouvelle fois à Monsieur POLSKI qu'il lui avait répondu qu'ils réfléchiraient à une solution adaptée pour la prise de note des débats.  
À Monsieur GIBELLO, il se permet de lui apporter une information d'ordre réglementaire sur la création des comités de quartiers qui n'est pas du ressort de la commune.*

*Il donne la parole à **Madame MEYNARD** qui souhaite faire observer à Monsieur GIBELLO que sa critique permanente contre la démarche de proximité voulue par Monsieur le Maire et qu'elle anime avec dynamisme, devient une véritable caricature tant elle devient incessante.  
Ce que dit Monsieur GIBELLO est très réducteur et elle lui fait observer qu'il est très aisé de critiquer ce que l'on ne connaît pas. Elle l'invite à davantage d'objectivité.  
Elle lui rappelle que l'objectif de cette action est de maintenir le lien avec les trinitaires et tient à souligner que les trinitaires qu'ils rencontrent leur ont toujours fait un accueil très positif.  
A titre d'information elle lui fait observer que sur le mois de février c'est plus de 50 trinitaires qui ont répondu aux rendez-vous du bus de proximité.  
Cette politique de cohésion sociale a le mérite d'exister et de se poursuivre malgré la sortie de la géographie prioritaire. Elle lui fait observer que la majorité municipale a eu cette volonté de poursuivre ce lien malgré ce désengagement dans un contexte financier contraint.  
Elle termine en lui disant que la « camionnette de proximité le salue bien ».*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote concernant l'adoption du procès-verbal du 10 mars 2016.

**Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2016 est adopté.**

**Vote du Conseil :                    Pour : 23                    Contre : 9                    Abstention : 0**



**POINT N° 1 : BUDGET PRIMITIF VILLE 2016**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le budget primitif 2016 de la ville dont les principales lignes sont les suivantes :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**Les principales dépenses sont :**

Remboursement capital annuité de la dette	chapitre 16	1 739 639.99€
Dont :		
Dette principale 1 469 894.21€		
(dont 177 835.88 € incombent à la Métropole)		
Dette syndicats 269 745.78€		
2051 Logiciels métiers		20 000.00€
21311 Travaux Hôtel de Ville		125 000.00€
21318 Autres bâtiments		1 576 833.04 €
Dont :		
Revêtement stade fonds propres	17 800.00€	
Boulodrome fonds propres	63 900.00€	
Extension vidéo protection fonds Propres	50 000.00€	
Construction église	670 000.00€	
Autres bâtiments	140 000.00€	
Complexe sportif (solde)	602 000.00€	
Auscultation les Pégons	31 200.00€	
2183 Informatique		12 000.00 €
2184 Mobilier		8 000.00 €
2188 Autres		18 200.00 €

041 Opérations patrimoniales 229 245.48 €

**Au niveau des recettes**

FCTVA 80 000.00€ Page 22

Excédent de fonctionnement capitalisé 351 389.01€

1383 Subvention département église 123 390.00€

Remboursement capital METROPOLE 177 835.88€

**Virement prévisionnel 600 000.00 € Page 22**

**Amortissements 412 170.94 €**

2111 Vente « ex cuisine centrale » 1 140 000.00€

041 Opérations patrimoniales 229 245.48 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES**

art 6042 24 200,00 € Dont classes transplantées 20 000,00 €

art 60631 25 700,00 € Produits d'entretien ménager

art 60632 55 510,00€ Dont police municipale 7 200,00 €

Dont services techniques 18 300,00 €

Dont service entretien écoles 8 500,00 €

Dont service des sports 3 300,00 €

art 611 399 000,00 € Dont restauration 385 000,00 €

Dont fourrière véhicules 11 000,00 €

Dont fourrière animaux 3 000,00 €

art 61521 46 140,00 € Entretien espaces verts

art 615221 53 200,00 € Entretien des bâtiments communaux

art 61524 12 110,00 € Marché ONF obligation débroussaillage

art 61558 9 550,00 € Entretien de matériel

art 6156 216 370,00 € Contrats de maintenance

Logiciels informatiques

Téléphonie

Sécurité installations

page 15

		Matériel cantines Aires de jeux Chauffage Alarmes Ascenseurs Photocopieurs Pigeonnier Toilettes Publiques Vidéo protection .....
art 61561:	16 000.00 €	Multirisques
art 61568	40 505.00 €	Autres assurances
art 6188	14 230,00 €	Stérilisation des animaux Reliures médiathèque
art 6228	12 700,00 €	Indemnités agents Trésor divers
art 6232	125 480 €	Dont illuminations 53 000,00 € Médiathèque 14 130,00 Protocole 20 000,00 € Événementiel 26 600.00€
art 6236	38 800,00 €	Impression VVV 22 0000,00 € Médiathèque 8 800,00 €
art 62876	88 500,00 €	SIVOM participation temps cantine SIVOM remboursement NAP
art 65733	45 000,00 €	Frais de fonctionnement complexe facturés par le collège.
art 657348	60 000,00 €	Frais fonctionnement écoles enfants trinitaires
art 657358	81 064,00 €	Sivu La Plana
art 66111	836 690.00 €	Intérêts de la dette

page 15

page 16
---------

## RECETTES

art 7067	220 000,00 €	Redevance cantine
art 70878	235 000,00 €	Remboursements : SIVOM METROPOLE REGIE DES TRANSPORTS CCAS
art 74718	305 000,00 €	CAE - EMPLOIS AVENIR
art 76232	96 223.99 €	Remboursement intérêts annuité Métropole

Page 18

page 18

### OBSERVATIONS :

**MONSIEUR LE MAIRE** annonce qu'avant de passer la parole à son Adjoint aux Finances il souhaite faire part de plusieurs éléments et surtout il veut réaffirmer ce qu'il a toujours mis en avant : il est Maire donc il est responsable.

Les trinitaires l'ont élu avec son équipe à l'appui d'engagements réalistes et qui serviront leur quotidien.

**MONSIEUR LE MAIRE** poursuit en faisant appel à la mémoire de ceux qui « fustigent » son action. Il rappelle que sur les 10 engagements qu'il avait pris pendant la campagne électorale 7 ont été réalisés et se poursuivent.

En 2 ans de mandat il a baissé la fiscalité, il maîtrise les finances dans un contexte jamais connu, il a poursuivi la réhabilitation du centre-ville en commençant par les travaux de la Place Pasteur, il a renforcé la sécurité en installant 30 caméras de vidéo protection supplémentaires, en renforçant les effectifs de la police municipale et en augmentant l'amplitude horaire.

En 2 ans de mandat, il a tout mis en œuvre pour qu'enfin après des décennies d'inertie, la Zone Anatole France puisse sortir de l'inondabilité et cela va aboutir ; il a poursuivi la promotion et la maîtrise de l'offre immobilière en offrant du logement attractif et accessible aux jeunes actifs.

Il n'a pas d'autre ambition que celle d'être le Maire des trinitaires et il travaille avec tous ceux qui font de ce territoire une terre attractive.

Il a saisi, dès son élection, Monsieur le Président de la Région à propos du cadencement du TER.

Il a la satisfaction de pouvoir travailler aujourd'hui avec le Département, avec la Région, avec la Métropole et avec le SIVOM dans le même sens, avec les mêmes ambitions et la même envie.

**MONSIEUR LE MAIRE** fait observer qu'il faut bien ça pour faire face aux décisions inexplicables de ce gouvernement à la dérive qui, avant de sombrer définitivement semble vouloir saigner le contribuable et les collectivités locales.

Il a le courage d'affronter avec l'ensemble de son équipe ceux qui sont les représentants d'une gauche à laquelle plus personne ne croit.

**MONSIEUR LE MAIRE** répète que ce courage s'appuie avec les arguments qu'il assume : il n'aura pas recours au levier fiscal parce que les trinitaires subissent déjà l'action gouvernementale. Il revendique le principe de l'utilisateur payeur parce qu'il est le plus juste.

Il ne cédera à aucune intimidation et assumera les décisions qu'il prend toujours dans l'intérêt de la majorité de la population.

Enfin, **MONSIEUR LE MAIRE** demande solennellement à l'assemblée et plus particulièrement à l'opposition, d'avoir la courtoisie de prendre la parole lorsqu'il l'aura autorisée et de faire des observations adaptées, en lien avec les questions qui seront évoquées à l'ordre du jour.

**MONSIEUR LE MAIRE** donne la parole à Monsieur AUDOLI Adjoint aux finances :

« Lors du Conseil Municipal du 10 mars dernier, notre assemblée a longuement débattu des orientations budgétaires pour l'année à venir et des perspectives pour les années suivantes.

Je ne reviendrai pas en détail sur le contexte politique économique et social dans lequel nous vous présentons ce budget de résistance.

La moitié des dotations de l'Etat supprimées en 4 ans, près de 300.000,00 € à nouveau supprimés cette année... et la « promesse » de remettre la tournée l'année prochaine en 2017.

Cette diminution drastique des ressources des collectivités locales conduit à la chute de l'autofinancement ayant pour conséquence la réduction des services publics offerts à la population et l'effondrement des investissements publics (-30% d'ici à 2017) avec tout ce que cela signifie en terme d'emploi, de croissance et de baisse d'activité dans les territoires, selon l'Association des Maires des Alpes-Maritimes, association présidée par notre Conseiller Départemental Honoré COLOMAS et représentant des 163 Maires du département, dans un communiqué paru vendredi dernier.

Cette exaspération de l'Association des Maires de France, porte-parole des 36 000 Maires de France, toutes tendances politiques confondues, connaîtra un temps fort avec la grande mobilisation et manifestation de colère, lors du Congrès National des Maires qui aura lieu du 31 mai au 2 juin prochain.

Cette situation, insoutenable, la majorité municipale ne cesse de la dénoncer depuis 2 ans. J'ai bien entendu et noté, comme vous tous, lors du débat du Rapport d'Orientations Budgétaires, que la condamnation de la politique gouvernementale et de ses choix financiers, allait bien au-delà dans cette salle de la majorité municipale.

Mieux vaut tard que jamais !

Reste maintenant à bien mesurer ce que cette politique gouvernementale induit comme choix sur le budget présenté ce soir. Cette condamnation des choix du gouvernement entendue lors du dernier Conseil Municipal par ceux-là même qui s'en revendiquaient encore dernièrement, y compris lors de récentes échéances électorales, devrait amener à plus de responsabilité, et assumer devant les Trinitaires cette part de responsabilité.

Faire un constat, c'est bien, le dire enfin, c'est bien, l'assumer c'est mieux !

Pour notre part, face à cette situation, dans ce budget de résistance, nous faisons un certain nombre de choix ! Nous les faisons et nous les assumons !

Et c'est ainsi que malgré les pressions économiques étatiques, Monsieur le Maire a décidé que les 5 576 foyers fiscaux de la commune, ne subiront pas une nouvelle perte de pouvoir d'achat ! Le gouvernement s'en charge déjà !



*Il n'y aura pas d'augmentation d'impôt ! Ni communal ! Ni de fiscalité additionnelle du SIVOM. Les taux tels que nous les examinerons dans la délibération suivante, resteront les mêmes.*

*Choisir dans ce contexte, de ne pas augmenter la fiscalité est un choix courageux, une mesure qui profite à l'ensemble des 10 400 Trinitaires. Et chaque choix effectué par Monsieur le Maire et sa majorité municipale doit profiter, profite et profitera au plus grand nombre de Trinitaires.*

*Monsieur le Maire avait annoncé dans son programme qu'il serait le Maire du Pouvoir d'Achat. Il l'est, et le restera !*

*C'est dans le même état d'esprit que nous faisons le choix de ne pas refacturer cette année au SIVOM 150.000,00 € pour les prestations effectuées par celui-ci, activités du SIVOM dont de nombreuses familles trinitaires profitent.*

*En ne refacturant pas ces 150.000,00 €, c'est la fiscalité additionnelle du SIVOM qui n'augmente pas. OUI, c'est un cadeau fiscal fait aux Trinitaires qui complète la non-augmentation des taxes municipales !*

*C'est toute la différence entre ceux qui décident et assument dans le sens de l'intérêt commun, et ceux qui, à l'instar du gouvernement, décident de supprimer la 1<sup>ère</sup> tranche d'impôts sur le revenu, tout en faisant néanmoins supporter, une fois de plus, la note aux communes, c'est-à-dire aux contribuables trinitaires, en supprimant, en plus des dotations, 54.486,00 € de compensation de la taxe d'habitation qui était versée par l'Etat à la Commune.*

*C'est désormais un classique :*

*- le Gouvernement décide de la Réforme des Rythmes Scolaires, la commune paie !*

*- le Gouvernement décide une suppression de tranche fiscale, la commune paie !*

*Le budget qui vous est présenté ce soir est d'un montant équilibré tant en fonctionnement qu'en investissement.*

*12.111.869,08 € pour le fonctionnement dépenses et recettes*

*7.999.422,68 € pour la section investissement dépenses et recettes.*

*En dépenses de fonctionnement :*

*Une très grande maîtrise des dépenses à caractère général avec un montant de 2.296.084,58 € et une diminution prévisionnelle de 267.000,00 €.*

*Les charges de personnel sont en faible hausse de 110.850,00 € pour un montant de 6.725.450,00 € malgré la prise en compte de l'augmentation liée aux parcours de carrière, à l'augmentation des cotisations patronales, et la revalorisation du point de l'indice de la Fonction Publique.*

*Enfin un contrôle rigoureux des dépenses de gestion courante devra nous amener à une baisse des charges de l'ordre de 70.000,00 €*

*En recettes de fonctionnement :*

*La baisse des dotations de l'Etat, la réduction cumulée des allocations compensatrices, la baisse de la dotation globale de fonctionnement supérieure à 250.000,00 €, la baisse de compensation de la taxe d'habitation de plus de 54.000,00 €.*

*La Métropole, quant à elle, consciente des difficultés dans lesquelles l'ensemble des communes se trouvent, pour gérer les services publics et investir, a décidé cette année de verser la totalité de sa dotation financière, en dotation de solidarité communautaire, soit une recette de fonctionnement de 396.618,00 €.*

*En section d'investissement :*

*Les principales dépenses sont le remboursement de l'annuité du capital des emprunts pour un montant de 1.739.639,99 € en augmentation de 140.148,00 €*

*177.835,88 € de cette annuité incombe à la Métropole.*

*Comme annoncé lors du ROB, nous ne procéderons cette année à aucun nouvel emprunt, afin de faire baisser à nouveau l'encours de la dette dès l'année prochaine.*

*En ce qui concerne les travaux en investissement, à noter 125.000,00 € pour l'Hôtel de Ville et 670.000,00 € de rénovation de l'Eglise, ainsi que le solde du Complexe Sportif, dernière annuité, d'un montant de 602.000,00 €.*

*Les principales recettes d'investissement :*

*80.000,00 € de fond de compensation de la TVA.*

*351.389,00 € d'excédent de fonctionnement capitalisé.*

*600.000,00 € de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, et enfin la vente de l'ex Cuisine Centrale, pour un montant de*

*1.140.000,00 €.*

*Voilà en résumé les principales opérations.*

*Pour finir, reste à régler le recours concernant la vente de la SATEM, qui prive notre commune d'une rentrée financière conséquente, permettant les futurs investissements nouveaux.*

*Vous l'avez compris, ce budget rigoureux, sincère, établi dans un contexte économique très difficile, a pour but de maintenir des finances saines, sans pénaliser le contribuable trinitaire.*

*Une gestion serrée, la maîtrise de l'endettement, de la masse salariale, la fin des entraves de toutes sortes, avec les recours, malgré toutes ces contraintes et les marges de manœuvres limitées, les choix que nous faisons sous l'impulsion de Monsieur le Maire, nous permettront après cette année difficile, de dégager à nouveau un autofinancement qui, lié à la baisse de l'endettement, nous permettra à l'horizon d'un à deux ans de prévoir de nouveaux investissements conséquents.*

*Détermination, courage et confiance sont les maîtres mots de nos choix politiques présentés ce soir. »*

***Monsieur POLSKI** dit qu'il ne reviendra pas sur les débats intervenus lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.*

*Il ajoute qu'il déplore effectivement les choix nationaux qui sont en contradiction avec les choix de campagne du Président de la République en 2012. Il fait observer qu'il appartient pour sa part à une famille politique de gauche mais qui n'a jamais masqué sa différence.*

*A propos de ce Budget Primitif, la première chose qui lui saute aux yeux est le poste de la dette.*

*L'encours de la dette ne cesse d'augmenter depuis maintenant 15 ans et il considère qu'il est le passif de l'ancienne majorité et pas la faute des autres.*

*Le dernier emprunt de 2 millions d'euros a servi, selon lui, à rembourser la dette alors que cette attitude n'est pas tolérée et c'est sans doute pour ça que la municipalité est de nouveau rentrée dans le réseau d'alerte.*

*Il observe que les seuls investissements notables sont la rénovation de l'église. A ce propos, il considère que l'annonce qui avait été faite concernant le financement de l'église est erronée et dit que le recours au financement des citoyens sert à combler le manque de financement.*

*Les autres travaux sont ceux de la salle du conseil et d'après ce qu'il a compris des explications très précises qui ont été données lors de la commission des finances c'est qu'il reste quelques arbitrages pour des travaux dans les bâtiments communaux mais rien sur ceux de la salle polyvalente.*

*Il regrette que le chapiteau soit le seul lieu pour l'organisation de manifestations dont la réglementation oblige à ne pas faire ce que l'on veut.*

*Il poursuit en répétant que la commune a renoncé à la refacturation au SIVOM de 750 000 euros pour des activités qui sont payées par la commune et effectuées par le SIVOM pour l'ensemble des communes du SIVOM.*

*Il considère que les trinitaires payent une grande partie pour les autres.*

*Il entend l'argument de Monsieur AUDOLI qui dit que la commune refuse de refacturer une partie des services pour ne pas augmenter la fiscalité additionnelle aux trinitaires*

*Il dit que La Trinité est la plus grosse commune du SIVOM et qu'à ce titre elle devrait faire valoir davantage ses droits.*

*Pourquoi alors refacturer malgré tout une partie. Quel est l'impact de ce que serait une refacturation totale.*

*Il poursuit en disant que le SIVOM vient de décider d'accorder près de 100 000 euros à Saint André pour la construction d'un EHPAD, et que s'ils n'étaient pas intervenus, la municipalité était prête à vendre un terrain près de 200 000 euros en dessous de sa valeur.*

**MONSIEUR LE MAIRE** *regrette que Monsieur POLSKI utilise à nouveau sa « fameuse » addition. A chaque séance Monsieur POLSKI redit la même chose tout en sachant très bien que son « addition » n'est pas bonne.*

**Monsieur POLSKI** *lui redit qu'il préfère brader le patrimoine communal pour faire rentrer de l'argent frais et que la majorité ne fait pas la fine bouche lorsque l'Etat vient à sa rescousse pour venir en aide au remboursement des emprunts toxiques contractés.*

*Pour ce qui concerne la Zone Anatole France, il considère que le Maire brade la SATEM. A ce propos il demande pourquoi un permis de construire daté de février 2016 déposé par la société ESPERANZA est affiché alors qu'il y a un recours contre la vente du terrain ?*

**Monsieur POLSKI** *note que la cuisine centrale doit être vendue à la Métropole mais la vente n'a pas encore eu lieu. Il sait que ce n'est pas interdit d'apparaître au Budget Primitif mais il fait référence à la vente du terrain ATTIA qui n'a pas aboutie.*

*Il considère que cette inscription ne fait pas rentrer d'argent dans la poche des trinitaires.*

**MONSIEUR LE MAIRE** *fait observer à Monsieur POLSKI qu'à chaque conseil il tente de dévier de l'ordre du jour.*

**Monsieur POLSKI** *dit au Maire qu'il se « gargarise » de baisser les impôts mais les trinitaires paient aussi cher que sur la promenade des anglais à Nice.*

*« Ce budget est le reflet de votre incurie » dit-il.*

**MONSIEUR LE MAIRE** *renvoie Monsieur POLSKI à ses résultats électoraux. Les trinitaires le désavouent davantage de scrutin en scrutin en son nom propre. Quand ça arrange Monsieur POLSKI il fait partie du gouvernement, mais d'autres fois il s'en défend.*

**MONSIEUR LE MAIRE** *lui rappelle que la dette c'est pour de l'investissement et ce qui est obligatoire c'est d'être en capacité de rembourser l'emprunt. C'est le cas et le procès en faux est inadapté.*

*Si on suit le raisonnement de Monsieur POLSKI, cela voudrait dire que le budget est faux. Auquel cas il serait refusé par le Préfet.*

**Monsieur POLSKI** *remet en cause la vente de la cuisine centrale qui est propriété de la commune. Mais il lui rappelle que cette cuisine centrale est issue de décisions de vieux mandats de gauche qui avaient eu recours à une délégation de service public à la défaveur complète de la commune et qu'il aura fallu plusieurs années pour s'en défaire.*

*Aujourd'hui ce bâtiment est inutilisable, inadapté pour une éventuelle reprise de ce type d'activité.*

*La subdivision de la Métropole est installée sur notre commune dans des locaux en location dont le bail arrive à terme en fin d'année.*

*Nous avons envisagé de proposer ce site à la Métropole pour garder la présence de la subdivision dans la commune et la Métropole est intéressée par le site.*

*Monsieur AUDOLI fait observer à Monsieur POLSKI qu'il a parlé de manque de légitimité du Maire. Il le renvoie comme le Maire l'a fait sur un élément quantifiable.*

*Il y a deux ans, lors des élections municipales Monsieur POLSKI a fait 2086 voix*

*Il y a quatre mois, lors des élections régionales : 262 voix*

*Il lui fait observer qu'en deux ans à peine, à La Trinité, il a perdu 1 824 voix !*

*Voici une réponse à l'attaque de Monsieur POLSKI sur la légitimité du Maire.*

*Pour revenir sur le budget, il demande à Monsieur POLSKI s'il a réellement une bonne connaissance des dossiers et lui fait observer qu'il a vraisemblablement un problème dans la comptabilité.*

*Le montant non refacturé au SIVOM c'est 450 000 euros et non 750 000 euros.*

*Le Maire a choisi d'être le maire du pouvoir d'achat, il a baissé les impôts il y a deux ans et il ne les augmentera pas. Le gouvernement de Monsieur POLSKI a lui augmenté les bases.*

*Le Maire de la Trinité a décidé que la fiscalité du SIVOM n'augmentera pas. Oui, une part n'est pas refacturée pour qu'il n'y ait pas d'augmentation de la fiscalité additionnelle. Et c'est doublement gagnant. C'est un choix politique et idéologique. Pourquoi 150 000 euros cette année. Parce que cette année on gagne triplement. L'incidence est au niveau de 150 000 euros pour ne pas subir une augmentation en ayant toujours la même prestation pour les familles trinitaires et toujours pas d'augmentation de la fiscalité.*

*C'est un choix qui valide celui de la première année et qui est encore plus payant.*

*Pour ce qui est de l'addition de Monsieur Polski, Monsieur AUDOLI fait observer que l'on a beau additionner des navets avec des carottes ça ne fait pas des « navottes ».*

*Quant à son affirmation sur le fait que l'on paye beaucoup d'impôts à La Trinité, il devrait aller jusqu'au bout de son raisonnement et reconnaître à minima que la majorité ne les augmente pas. Il observe qu'en faisant la comparaison avec la ville de Nice Monsieur POLSKI rend hommage à la gestion du Maire de Nice.*

*Pour ce qui concerne l'implication de la fondation du patrimoine dans le projet de l'église, il ne fera pas d'affront à Monsieur POLSKI dont il est certain qu'il connaît le rôle.*

*La Fondation fait appel aux dons de la population pour participer mais ce n'est pas pour financer les travaux, c'est une démarche de participation à la qualité culturelle locale.*

*Réduire en disant qu'on est en difficulté et qu'on appelle les gens à la rescousse c'est méprisant.*

*Enfin, concernant la future installation de la subdivision de la Métropole sur le site de l'ancienne cuisine centrale, il est fier et bien content de recevoir des agents du service public sur la commune. En effet, on ne peut d'un côté déplorer la perte de services publics et critiquer son installation lorsque c'est possible.*

**MONSIEUR LE MAIRE** précise encore une fois à Monsieur POLSKI que les fonds qui abondent par le biais de la Fondation du Patrimoine ne sont pas intégrés dans le financement des travaux de l'église. Ils viendront en supplément. Le plan de financement de l'église est bouclé sans les apports des dons.

**Monsieur GIANNINI** intervient pour rappeler que les taux tels qu'ils existent aujourd'hui n'ont plus évolué depuis 2001 et même baissés pour la taxe d'habitation au début du mandat de Monsieur DALMASSO.

*Ces taux émanent des municipalités communistes qui se sont succédées jusqu'en 2001.*

*L'opposition de Monsieur POLSKI nie aujourd'hui l'évidence mais la vérité est bien celle-ci.*

*L'opposition critique le financement de gymnase mais ce qui les gêne c'est le fait qu'il n'y ait pas eu d'intérêts à payer.*

**Madame CESARONI** fait observer que l'on a largement quitté le débat et elle réitère les questions qu'elle a posées lors du débat d'orientations budgétaires.

*Elle avait posé une question sur les subventions aux associations. En effet, elle a cru comprendre qu'on baissait les subventions.*

*Elle demande quelles sont les associations qui supportent une baisse parce qu'ils veillent à ce que les associations trinitaires soient aidées.*

*Elle poursuit en disant que d'une manière générale, elle n'adhère pas aux dernières décisions de la majorité notamment l'augmentation du tarif de la cantine, ou sur les choix de vente des terrains. Ce qui la gêne c'est que la municipalité est en recherche d'argent.*

*Elle a une autre question sur le budget qui concerne les dépenses en augmentation notamment la médecine du travail.*

*Monsieur AUDOLI revient sur la taxe sur les enseignes. Il rappelle à Madame CESARONI que c'est la première année que cette mesure est mise en œuvre. Il est inscrit 45 000 euros au budget.*

*C'est une prévision. L'estimation pourrait être plus importante. La majorité municipale a d'ailleurs clairement dit qu'elle ferait un point à la fin de l'année et qu'elle reviendrait dessus s'il le fallait.*

*Ils ont provisionné plus parce qu'ils ont estimé que c'était cohérent.*

*Madame CESARONI demande ce qu'il en est des associations qui verraient leurs subventions baisser.*

*Madame ESCALIER intervient pour expliquer la démarche pour l'attribution de subventions depuis 2014.*

*Toutes les associations trinitaires ont reçu un courrier personnalisé pour leur demander de remplir leur dossier de demande de subvention et d'y joindre un certain nombre de documents obligatoires.*

*Elle rappelle que les subventions émanent de l'argent public et qu'à ce titre il faut une gestion très appliquée.*

*Monsieur BISCH affirme pour sa part ne pas avoir reçu cette recommandation. Il n'a jamais reçu ce courrier.*

*Monsieur PABA intervient pour rétablir l'information. Il a lui-même informé les associations d'anciens combattants à l'occasion d'une réunion au cours de laquelle il a précisé à tous les présents qu'il fallait remplir le dossier et fournir les documents obligatoirement.*

*Monsieur AUDOLI note qu'une nouvelle fois on met les employés municipaux en cause et il le regrette.*

**MONSIEUR LE MAIRE met la délibération au vote.**

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'adopter le budget 2016 de la Commune.**

**Vote du Conseil :          Pour : 23                          Contre : 9                          Abstention : 0**

## **POINT N° 2 : BUDGET PRIMITIF REGIE DES TRANSPORTS 2016**

Le budget 2016 de la régie des transports est basé sur celui de l'année 2015.

L'unique recette est la subvention de la ville maintenue à 116 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont la location des deux autocars, l'entretien des véhicules et les dépenses diverses. Un titre doit être annulé à la demande du trésorier de Contes pour 243.92 euros, et qui concerne une régularisation de régie de recette de 2001(vol suite à effraction).

En investissement, nous avons l'obligation d'amortir les études PDU d'un montant de 83 688.28 euros réalisées entre 1999 et 2001 sur une durée de 5 années (il s'agit de la dernière année).

#### INVESTISSEMENT

- Dépenses ..... 83 688.28 euros
- Recettes ..... 83 688.28 euros

#### FONCTIONNEMENT

- Dépenses ..... 116 497.37 euros
- Recettes ..... 116 497.37 euros

#### **OBSERVATIONS :**

*Madame DUPUY rappelle qu'ils ont depuis longtemps décrié la mauvaise gestion des bus. Ils avaient listé plus de 33 déplacements au détriment des trinitaires. Elle dit à Monsieur NEPI qu'il a admis lui-même que le SIVOM s'était attribué des bus communaux. Elle considère qu'il y a trop de légèreté dans la gestion des bus et ils seront vigilants. Elle demande à quoi correspond la somme de 16 637 euros en reste à réaliser en crédit d'investissement.*

*Monsieur NEPI lui répond qu'il s'agit d'une écriture comptable qui a été demandée par la trésorerie et qui correspond à un amortissement annuel sur 5 ans.*

*MONSIEUR LE MAIRE observe une nouvelle fois une suspicion.*

*Il rappelle que lorsque les bus ont été affectés au SIVOM c'était pour répondre à la mutualisation dont l'objectif est de minimiser les coûts pour tous. Ces critiques n'ont pas lieu d'être.*

*Monsieur NEPI rappelle que la commune ne dispose plus d'un régisseur qui est obligatoire pour la gestion de 3 bus. Pour ne pas perdre l'avantage de ce bus il a été décidé de la transférer au SIVOM. L'objectif en termes de service n'a pas changé et il sert toujours aux trinitaires.*

**MONSIEUR LE MAIRE met la délibération au vote.**

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'adopter le budget 2016 de la régie des transports.**

**Vote du Conseil :      Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 7**

#### **POINT N° 3 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les taux de la fiscalité locale seront maintenus pour l'exercice 2016.

Il est rappelé à l'assemblée que la municipalité n'a pas augmenté les taux de la **Taxe du Foncier Non Bâti** depuis 1998 et celui du **Foncier Bâti** est inchangé depuis 2009.

Le taux de la taxe d'habitation a été ramené en 2014 de 19.84% à 18.60%, sous la présente Municipalité.

**Les taux pour les 3 taxes resteront inchangés pour l'année 2016.**

Taxe d'habitation	18.60 %
Taxe sur le foncier bâti	19.93 %
Taxe sur le foncier non bâti	26.97 %

**OBSERVATIONS :**

*Monsieur ROSSIGNOL considère que les taux sont trop élevés. Il fait référence aux taux d'imposition de communes voisines qui sont inférieurs et cite Saint André de la Roche.*

*Monsieur AUDOLI lui fait observer que le Maire a baissé le taux de la taxe d'habitation dès la première année de son mandat. Il rappelle aussi que ces taux sont issus de la majorité de 1995 qui était de gauche.*

*Monsieur ROSSIGNOL dit à Monsieur AUDOLI qu'il ne sait pas « s'il est fait de marbre dont on fait les statues ou de faïence dont on fait les bidets ».*

*Ce à quoi Monsieur AUDOLI rétorque que comme il est fait « de la faïence dont on fait les bidets », il note la « qualité des propos de chiottes » de Monsieur ROSSIGNOL et lui demande d'être plus poli. Il ajoute qu'à chaque élection les trinitaires rejettent les représentants de la gauche.*

*MONSIEUR LE MAIRE souhaite apporter une autre précision. L'opposition fait référence à des communes voisines mais il fait remarquer que ces communes voisines se trouvent confrontées à l'obligation de l'augmentation de leur fiscalité face aux pressions du gouvernement. Il fait observer que le budget présenté par la majorité municipale de La Trinité n'a pas recours au levier fiscal, qu'il est équilibré et sincère.*

*Monsieur ROSSIGNOL dit à Monsieur le Maire qu'il est « comptable des taux d'imposition de La Trinité. »*

*Monsieur GIANNINI rétorque à Monsieur ROSSIGNOL qu'il lui suffit de regarder les impôts de 2000 et ceux de 2016. La commune n'a plus augmenté les impôts et Monsieur DALMASSO les a même baissés.*

*Madame MOUTON intervient pour faire état de son mécontentement sur ce qu'elle entend à propos des municipalités post 2001 et qu'elle prendra le temps de faire un inventaire de ce qui a été fait sous la municipalité BROCH. Elle dit à Monsieur AUDOLI qu'il faisait partie de l'équipe majoritaire en 1995 et qu'il avait voté les taux de l'époque.*

*Monsieur AUDOLI lui fait observer qu'il n'est pas revenu sur les décisions de 1995. Il se réjouit de la baisse de la taxe d'habitation intervenue dès 2014 et de la stabilisation depuis. Il note simplement*

que ce taux de l'époque a été baissé par Jean-Paul DALMASSO, et si Madame MOUTON était cohérente, elle le voterait tout comme elle l'avait voté à l'époque.

**Monsieur GIANNINI** met au défi l'opposition municipale de trouver une commune pendant laquelle les taux n'ont pas bougé depuis 15 ans.

**MONSIEUR LE MAIRE** met la délibération au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'approuver le maintien en 2016 des taux d'imposition et de l'abattement général à la base des habitations principales tels qu'ils sont énoncés ci-dessus.

Vote du Conseil :            Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 7

#### **POINT N° 4 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONCERT DU 20 MAI 2016**

Le Conseil Municipal est informé qu'à l'occasion de la Fête Patronale un concert gratuit sera donné sous le chapiteau dans la soirée du vendredi 20 mai 2016.

Considérant la nécessité de garantir le bon déroulement de cette manifestation, il convient d'établir un règlement intérieur qui régira le fonctionnement de ce spectacle.

#### **OBSERVATIONS :**

**Monsieur POLSKI** demande à l'Adjointe s'ils peuvent connaître l'affiche de la fête patronale

**Madame MARTELLO** lui dit qu'ils vont entretenir le suspense.

**Monsieur POLSKI** poursuit en disant à Madame MARTELLO qu'elle devrait, selon lui, être au-dessus des prises de position qu'il juge déplacées.

**Madame MARTELLO** lui rappelle que ses propos à son sujet de « taulière » ne resteront pas ignorés.

**Monsieur POLSKI** revenant sur la délibération dit qu'il réitère et qu'elle s'est mise en situation de « taulière » lorsqu'il a voulu être présent à l'assemblée du Comité des Fêtes. Il dit qu'elle s'est conduite en « patronne ».

**Madame MARTELLO** note que Monsieur POLSKI réitère en assemblée les propos déplacés et insultants à son encontre. Elle lui rappelle qu'il s'est « invité » à une assemblée dans laquelle il n'était pas prévu.

**Monsieur POLSKI** dit qu'il regrette dans le règlement intérieur qu'il n'y ait pas davantage d'éléments sur la sécurité.



*Madame MARTELLO lui rappelle que l'Etat d'Urgence est en cours.*

*Monsieur POLSKI demande qui fera la sécurité en cas de problème.*

*Madame MARTELLO lui répond que la Police Municipale sera sur place et que le bus de proximité sera le PC sécurité.*

**MONSIEUR LE MAIRE met la délibération au vote.**

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'approuver les termes du règlement intérieur.**

**Vote du Conseil :            Pour : 32                            Contre : 0                            Abstention : 0**

**POINT N° 5 : TERRAIN COMMUNAL DU ROSTIT BB n°102p – 103 – 107 – 143p – 145 – 147 AUTORISATION DE DEFRICHEMENT ET DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

La famille ALOCCO-PERÉ a sollicité la Commune pour l'acquisition d'une partie du terrain communal cadastré BB N° 102p-103-107-143p-145-147 d'une superficie de 6 115 m<sup>2</sup> pour l'installation d'un poney club.

Toutefois, la réalisation de ce projet nécessite d'une part l'obtention d'une autorisation de défrichement et d'autre part le dépôt d'un permis de construire.

**OBSERVATIONS :**

*Madame CESARONI s'étonne de la présentation de cette délibération qui ne comporte aucun renseignement sur les conditions de location. Elle considère que ce poney club est sorti du chapeau et demande si c'est une blague.*

*MONSIEUR LE MAIRE demande à Madame CESARONI si elle a bien compris l'objet de la délibération.*

*En effet, il n'est pas question pour le moment d'une convention mais du défrichement du terrain en vue d'un dépôt de permis de construire. Cette démarche est obligatoire sur ce secteur.*

*Madame FERNANDEZ-BARAVEX précise que le défrichement est une autorisation accordée par l'Etat. Cela n'a rien à voir avec le débroussaillage. Ce terrain se trouve en zone N qui permet de recevoir notamment des équipements sportifs. Mais il y a une obligation de défrichement qui est à demander à la Préfecture et donc nécessite une délibération du conseil municipal.*

*De plus, ce défrichement ne se fera que sur une portion et le poney club n'utilisera qu'une partie de la parcelle.*

*La convention d'occupation n'est pas encore d'actualité.*

*Cependant, Madame FERNANDEZ BARAVEX précise également que le projet d'exploitation d'une activité telle que le poney club est une belle idée qui de plus n'existe pas encore à La Trinité.*

*La commune va donner la possibilité à une association de vivre sur une activité encore non exploitée à La Trinité pour le plus grand plaisir des enfants qui pourront s'y adonner à partir de 2 ans. L'association aura deux ans pour faire ses preuves. Si l'activité est positive elle pourra poursuivre.*

*Madame CESARONI remercie Madame FERNANDEZ BARAVEX et lui dit qu'elle ne doutait pas de ses compétences. Mais elle estime que cette délibération telle qu'elle est rédigée, ne permet pas d'en comprendre l'objet.*

*MONSIEUR LE MAIRE observe qu'une nouvelle fois, Madame CESARONI met en cause l'administration sur la rédaction d'un document.*

*MONSIEUR LE MAIRE donne la Parole à son Directeur Général des Services suite à ces mises en causes répétées en séance.*

*MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES remercie Monsieur le Maire qui conformément à la règle peut lui donner la parole.*

*Il observe en effet qu'à plusieurs reprises c'est le travail de l'administration qui est l'objet d'observations négatives. Cela fait même trois fois cette séance qu'il entend dire que le Directeur Général des Services a refusé de recevoir Madame CESARONI et/ou Monsieur BISCH.*

*Il restitue la vérité sur cette question et rappelle qu'il attendait un retour de Monsieur BISCH pour convenir d'un créneau horaire qui soit autre qu'entre 12 et 14 h, tel que proposé systématiquement.*

*Il pense en effet que l'administration est autorisée à respecter à minima les heures de travail d'autant plus lorsque d'autres possibilités peuvent être proposées par les demandeurs.*

*Chacun a entendu dans de précédentes séances que l'administration a toujours la porte ouverte pour délivrer tout renseignement.*

*Les élus quels qu'ils soient sont toujours les bienvenus, mais dans le respect de la bienséance et des occupations professionnelles.*

*MONSIEUR LE MAIRE remercie le chef de son administration et invite les élus de l'opposition à modérer leurs critiques du travail de l'administration. Pour sa part il fait confiance aux services de la Mairie et les remercie pour le remarquable travail réalisé.*

**MONSIEUR LE MAIRE met la délibération au vote.**

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :**

**1. d'approuver le principe de la mise à disposition et de la vente du terrain communal à terme, cadastré section BB n° 102p – 103 – 107 – 143p – 145 – 147 d'une surface de 6115 m<sup>2</sup>, au profit de la famille ALOCCO-PERÉ pour réaliser un poney club.**

**2. d'autoriser la famille ALOCCO-PERÉ à engager toutes les démarches administratives préalables pour mener à bien ce projet et notamment l'autorisation de défrichement et le dépôt du permis de construire.**

**Vote du Conseil :          Pour : 23                          Contre : 2                          Abstention : 7**

**POINT N° 6 : INDEMNISATION DES SERVITUDES DE PASSAGES RESEAUX EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, EAUX PLUVIALES GREVANT DES PROPRIETES COMMUNALES**

La Commune souhaite, comme le prévoit la loi, instaurer le règlement d'une indemnité forfaitaire et dégressive lors de l'obtention des servitudes de passage de canalisation eau potable, eaux pluviales et assainissement grevant les propriétés communales.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de valider ce principe, et d'arrêter le montant des indemnités forfaitaires tel que suit :

Nombre de logement	Montant indemnité
1 logement	250,00 €
De 2 à 3 logements	500,00 €
De 4 à 6 logements	750,00 €
De 7 à 10 logements	850,00 €
De 11 à 20 logements	1 500,00 €
De 21 et plus	3 000,00 €

**OBSERVATIONS :**

*Monsieur POLSKI s'interroge sur la légitimité de la dégressivité qui s'applique de la même manière pour un particulier ou pour un promoteur immobilier. Il considère que ce n'est pas juste pour le particulier. Il demande à ce que cette délibération soit retirée de l'ordre du jour pour une réflexion à ce sujet sans quoi ils voteront contre.*

*Madame FERNANDEZ-BARAVEX lui précise que c'est la première fois que la commune met ce dispositif en place et qu'elle s'est préalablement renseignée sur les montants pratiqués par d'autres communes de même strate et de profil similaire à La Trinité.*

*Madame CESARONI demande combien de familles vont payer.*

*Madame FERNANDEZ-BARAVEX lui précise que c'est un cas de figure assez rare voire même très rare.*

*MONSIEUR LE MAIRE répond à Monsieur POLSKI que la délibération ne sera pas retirée.*

**MONSIEUR LE MAIRE met la délibération au vote.**

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :**

1. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à instaurer sur le territoire communal, l'indemnisation des servitudes de passage réseaux eau potable, eaux pluviales, assainissement selon le tableau joint.

2. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à la concrétisation de ces servitudes par acte administratif, aux frais du demandeur.

Vote du Conseil :          Pour : 23                  Contre : 7                  Abstention : 2

**POINT N° 7 : CONVENTION POUR OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR**

La société GRDF, gestionnaire du réseau de distribution de gaz a sollicité la Commune pour la mise en place du télérelevé en hauteur.

Pour le territoire communal, 4 sites ont été proposés, à savoir :

- ex crèche La Galipette
- Stade La Plana
- Ateliers municipaux
- Stade Rostit

**OBSERVATIONS :**

*Madame DEPAGNEUX demande à Monsieur FERRERO si les capteurs seront suffisants pour couvrir tout le territoire notamment à Laghet.*

*Monsieur FERRERO coupe immédiatement Madame DEPAGNEUX pour lui rappeler qu'il s'agit du Gaz et pas de l'Electricité, Laghet n'ayant pas le gaz, cette partie du territoire n'est pas concernée.*

**MONSIEUR LE MAIRE met la délibération au vote.**

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :**

**1. d'accepter le principe d'installation et l'hébergement d'équipement technique du télérelevé en hauteur.**

**2. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention générale et les conventions particulières par site retenu consenties au profit de GRDF.**

Vote du Conseil :          Pour : 25                  Contre : 0                  Abstention : 7

## **POINT N° 8 : APPROBATION DE L'EXTENSION DU CIMETIERE DU CENTRE-VILLE, D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE**

Conformément aux articles L2223-1 et R2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal dispose d'une pleine et entière liberté de décision en la matière.

Aujourd'hui notre cimetière communal ne dispose plus que d'un espace disponible très réduit et il est donc nécessaire de procéder à son extension pour faire face aux demandes de concessions existantes et à venir.

Les pratiques funéraires de nos concitoyens connaissent actuellement une évolution qui génère le besoin de nouveaux modes et de nouveaux espaces de sépultures, il s'agit du développement de la crémation et du retour des cendres au cimetière voulu par la loi de 2008 régissant la crémation qui conduisent les communes à se doter de toujours plus d'espaces et d'équipements cinéraires - jardins du souvenir, puits de dispersion des cendres, destinés à recueillir les restes mortels.

Par ailleurs, il est constaté un réel besoin de création de nouvelles concessions pour faire face à la demande à venir.

Le besoin d'emprise requis par ces deux modes de sépulture est d'autant plus important que chacun d'entre eux est assujéti à l'obligation faite à la commune de disposer de terrains disponibles cinq fois plus étendus que les espaces nécessaires au nombre d'inhumations annuelles afin de pallier le risque de forte ou d'exceptionnelle mortalité.

*Pas d'observation.*

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :**

**1 – d'approuver l'extension du cimetière du centre-ville,**

**2 – d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter aux titres des crédits attribués, la réserve parlementaire pour un montant de 10.000 €,**

**3 – d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

**Vote du Conseil :      Pour : 32                      Contre : 0                      Abstention : 0**

## **POINT N° 9 : ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association ANDES, Association Nationale des Elus en Charge du Sport, permet d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des collectivités locales auprès de l'Etat et du mouvement sportif.

Cette association dispose d'un réseau de plus de 3 500 villes dont les échanges sont formalisés sur leur site [www.andes.fr](http://www.andes.fr) et d'un forum réservé aux adhérents.

Elle collabore étroitement avec l'Association des Maires de France (AMF), ainsi qu'avec les commissions nationales et territoriales du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), comme la Commission d'Examen des Règlements relatifs aux équipements sportifs (CERFRES), vecteur significatif de leur reconnaissance.

Le renouvellement de sa convention avec le Ministère des Sports, et le partenariat avec l'Association des Départements de France, en font un acteur majeur dans le secteur sportif.

Cette association participe en amont des décisions prises en matière de politique sportive nationale pour mieux faire prendre en compte les préoccupations des élus locaux.

*Pas d'observation.*

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'approuver l'adhésion de la Ville de La Trinité à l'association ANDES, (Association Nationale Des Elus en charge du Sport), et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente.**

**Vote du Conseil :          Pour : 32                          Contre : 0                          Abstention : 0**

### **QUESTIONS ORALES :**

#### **1<sup>ère</sup> question orale :**

*MONSIEUR LE MAIRE informe l'assemblée qu'une première question orale a été déposée par les élus du groupe de Monsieur POLSKI portant sur le local communal occupé par l'association du « savoir-faire partagé ».*

*MONSIEUR LE MAIRE note une nouvelle fois le ton volontairement suspicieux qui ne s'accorde pas à une volonté d'être constructif puisque il y est même évoqué un éventuel « cynisme » de la municipalité.*

*Il reprend alors volontiers la formule de Monsieur POLSKI et très SOLENNELLEMENT, il leur demande de cesser ces méthodes de propagation de rumeur et de suspicion indigne d'élus responsables bien que dans l'opposition.*

*Pour continuer dans la paraphrase du courrier, MONSIEUR LE MAIRE les « invite à traiter avec respect et considération » l'ensemble et il répète bien l'ensemble des associations et des citoyens trinitaires.*

*Pour revenir sur la nature initiale de la question, il informe l'assemblée que ladite association a reçu également un courrier par lequel il lui est précisé qu'une solution de substitution est envisagée pour relocaliser son activité.*

*MONSIEUR LE MAIRE regrette l'interprétation systématique de l'ensemble des actions de la commune qui ne conduit qu'à compliquer la tâche de la majorité municipale. A moins que ce ne soit une volonté.*

*Il répète qu'il reste très attaché au tissu associatif de la commune.*

*Mais il est responsable, devant tous les trinitaires, de l'utilisation de l'argent public dans le contexte que tout le monde connaît.*

**2<sup>ème</sup> question orale :**

*Les élus issus de la liste « un nouveau souffle pour La Trinité », souhaitent connaître les conséquences des changements de salles pour les associations.*

**MONSIEUR LE MAIRE** *les rassure et redit que les conséquences sont uniquement qu'elles changent de salles. Elles ont été averties préalablement à cette décision. Un courrier leur a été adressé le 10 mars 2016. Sur chaque courrier il était proposé plusieurs créneaux horaires afin que cela corresponde avec leur planning.*

*Les services se sont rendus sur place avec les associations pour procéder à une visite préalable, définir les besoins supplémentaires éventuels, en terme de mobilier et/ou d'aménagement.*

*Les associations disposent à présent d'une petite sono qui est installée en permanence.*

*L'association Chouette Production a pu visiter les locaux de l'ex Galipette qui lui ont parfaitement convenus.*

*Chaque association a reçu de la part de Madame l'Adjointe, Virginie ESCALIER un courrier qui précise qu'elle reste à leur entière disposition pour toute demande complémentaire.*

*Les locaux de l'Eau Vive doivent être loués au SIVOM pour le développement de l'activité d'Interval formation.*

*Pour le reste de cette deuxième question orale déposée, le règlement intérieur du Conseil Municipal, article 5, précise que « si le nombre, l'importance ou la nature des questions le justifie, le Maire peut décider d'y faire réponse par courrier dans un délai maximum de 30 jours suivant la séance ».*

*Aussi, il informe que les éléments sollicités seront communiqués par écrit.*

**MONSIEUR LE MAIRE remercie l'Assemblée et lève la séance à 21 H 25.**